

Envoyé en préfecture le 23/04/2018

Reçu en préfecture le 23/04/2018

Affiché le

ID : 031-243105612018003-2018\_13\_1-DE

Bersier  
Levraut

23 AVR 2018

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE IX

CENTRE  
COMMUNAL  
D'ACTION  
SOCIALE  
DE  
L'UNION  
6 bis avenue des  
Pyrénées  
BP 39  
31240

☎ 05.62.79.86.16

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 12
- ayant pris part au vote : 14
- procurations : 2

L'an deux mille dix-huit et le 12 avril à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sur convocation régulière en date du 5 avril, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ, Président.

**Etaient présents** : M. MARC PERE, MME ISABELLE GODEAS, MME MARIE BIRE, MME RAYMONDE CORBON, M. ANDRE DA PONTE MME ISABELLE DIAZ, MME CHRISTIANE FARRUGIA, M. JOËL FEULLERAT, M. YVAN NAVARRO, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME MONIQUE BEZOS, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN.

**Etaient absents ayant donné procuration** : MME MICHELE CHAVE (Pouvoir donné à MME I. GODEAS), MME RENEE HUMEAU (Pouvoir donné à MME C. FARRUGIA)

**Etaient absentes excusées** : MME MONIQUE GUEDES, MME ELISABETH ATTELAN  
MME NADINE MAURIN

### DÉLIBÉRATION 2018/013

#### **Objet : Adoption du Compte de Gestion 2017**

Monsieur Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration du CCAS qu'aux termes de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'adoption du Compte de Gestion doit intervenir avant celle du Compte Administratif.

Monsieur Le Président propose d'adopter le Compte de Gestion 2017 établi par le Trésorier Principal, Monsieur Michel TOUZEAU et qui retrace à l'identique les résultats du Compte Administratif 2017.

#### **Décision**

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Entendu l'exposé de Monsieur Le Président, après en avoir délibéré,

#### **Décide :**

A l'unanimité, d'adopter le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

- Transmis le
- Affiché le

23 AVR. 2018  
23 AVR. 2018



Pour copie conforme,  
Le Président,  
Marc PÉRÉ

I. GODEAS